



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

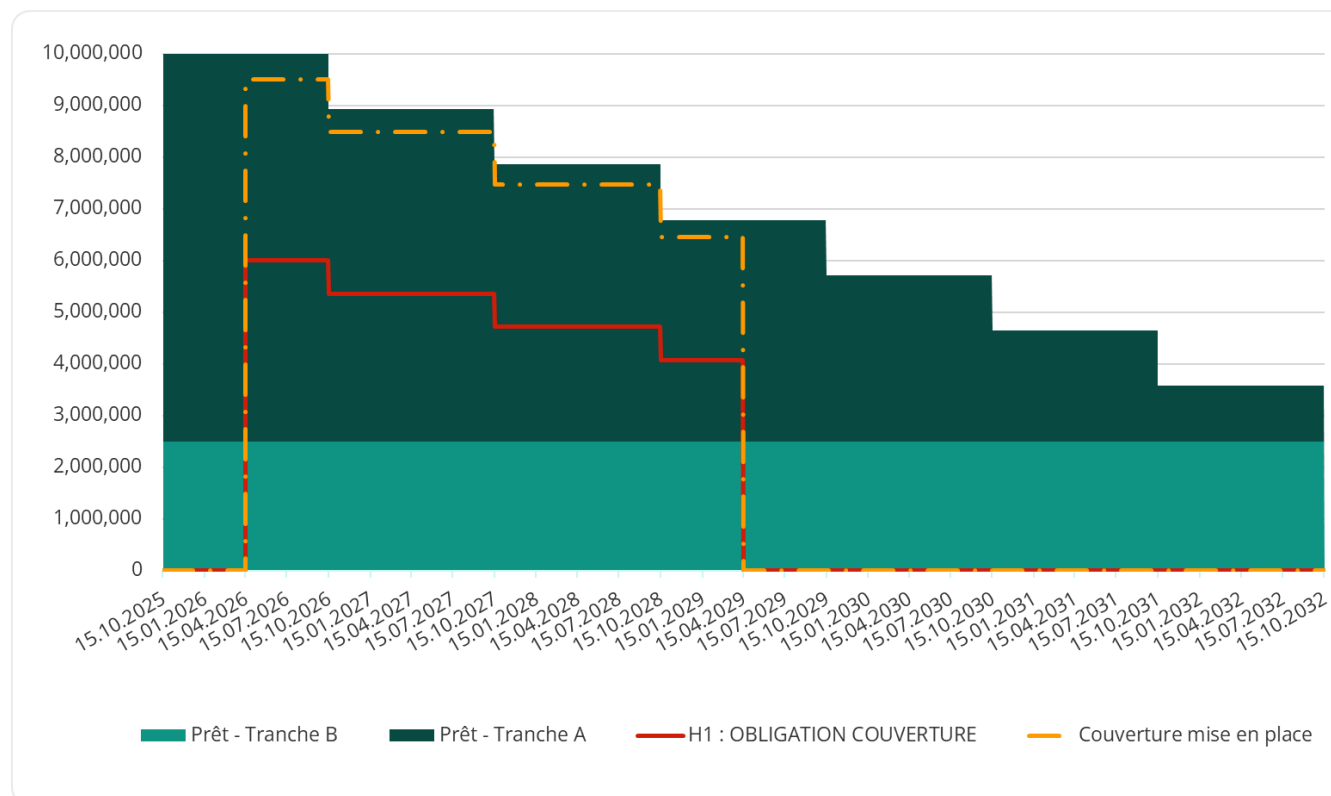
Bougies de Charroux

8 décembre 2025



KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

- **Stratégie de couverture mise en place** : H7 - Cap 2,50% - 95% du 15/04/2026 au 16/04/2029
- **Banque de couverture** : Banque Populaire
- **Prime lissée de la couverture** : 0,20%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 48'595€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 45'097€

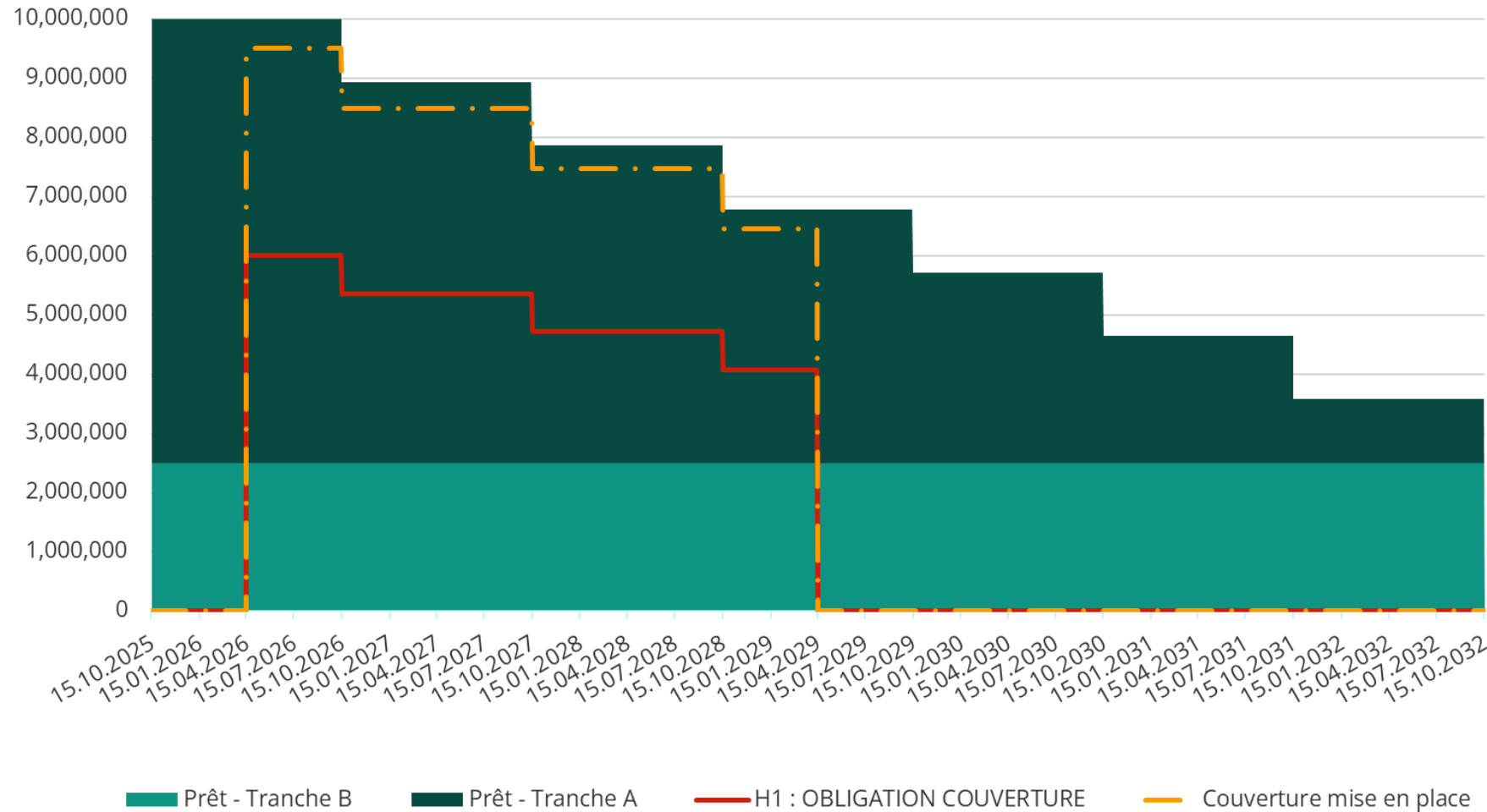


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur le financement.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,50% à 3 ans.

Répartition bancaire :
Banque Populaire 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Banque Populaire, LCL, Société Générale.

Prêt de €10'000'000, tiré le 15/10/2025, composé de:

- **Tranche A :** €7'500'000, amortissements annuels linéaires, échéance le 15/10/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,30%.
- **Tranche B :** €2'500'000, amortissement in fine, échéance le 15/10/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,55%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure, **dans les six (6) mois suivant la Date de Signature**, avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, de telle sorte qu'il soit **protégé pendant une durée minimum de 3 ans** à compter de leur conclusion contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR 3 mois par rapport à sa valeur à la Date de Décaissement et portant sur un **notionnel minimum égal à 60% du montant de l'Encours du Prêt** à la date de conclusion des Contrats de Couverture (l'Emprunteur s'engageant à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou de ces Contrat(s) de Couverture dans les meilleurs délais suivants leur conclusion) → **15/04/2026**

Banques de couverture : Banque Populaire.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : Banque Populaire

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 08/12/2025

Date de début : 15/04/2026

Date de fin : 16/04/2029

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €9'500'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 16/04/2029 : **0,20%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€48'595**

Primes à payer

Couverture Banque Populaire

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
13.04.2026	15.04.2026	15.07.2026	15.07.2026	9,500,000	4,803	-43,792
13.07.2026	15.07.2026	15.10.2026	15.10.2026	9,500,000	4,856	-38,937
13.10.2026	15.10.2026	15.01.2027	15.01.2027	8,482,143	4,335	-34,601
13.01.2027	15.01.2027	15.04.2027	15.04.2027	8,482,143	4,241	-30,360
13.04.2027	15.04.2027	15.07.2027	15.07.2027	8,482,143	4,288	-26,072
13.07.2027	15.07.2027	15.10.2027	15.10.2027	8,482,143	4,335	-21,737
13.10.2027	15.10.2027	17.01.2028	17.01.2028	7,464,286	3,898	-17,839
13.01.2028	17.01.2028	18.04.2028	18.04.2028	7,464,286	3,815	-14,024
12.04.2028	18.04.2028	17.07.2028	17.07.2028	7,464,286	3,732	-10,292
13.07.2028	17.07.2028	16.10.2028	16.10.2028	7,464,286	3,774	-6,518
12.10.2028	16.10.2028	15.01.2029	15.01.2029	6,446,429	3,259	-3,259
11.01.2029	15.01.2029	16.04.2029	16.04.2029	6,446,429	3,259	0

Prime lissée	0.20%
--------------	-------

Total à payer	48,595
---------------	--------

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt - Tranche A		Prêt - Tranche B		TOTAL DETTE	%	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD					
15.10.2025	15.01.2026	0	7,500,000	0	2,500,000	10,000,000		0	0	0
15.01.2026	15.04.2026	0	7,500,000	0	2,500,000	10,000,000		0	0	0
15.04.2026	15.07.2026	0	7,500,000	0	2,500,000	10,000,000	60%	6,000,000	6,000,000	9,500,000
15.07.2026	15.10.2026	0	7,500,000	0	2,500,000	10,000,000	60%	6,000,000	6,000,000	9,500,000
15.10.2026	15.01.2027	1,071,429	6,428,571	0	2,500,000	8,928,571	60%	5,357,143	5,357,143	8,482,143
15.01.2027	15.04.2027	0	6,428,571	0	2,500,000	8,928,571	60%	5,357,143	5,357,143	8,482,143
15.04.2027	15.07.2027	0	6,428,571	0	2,500,000	8,928,571	60%	5,357,143	5,357,143	8,482,143
15.07.2027	15.10.2027	0	6,428,571	0	2,500,000	8,928,571	60%	5,357,143	5,357,143	8,482,143
15.10.2027	15.01.2028	1,071,429	5,357,143	0	2,500,000	7,857,143	60%	4,714,286	4,714,286	7,464,286
15.01.2028	15.04.2028	0	5,357,143	0	2,500,000	7,857,143	60%	4,714,286	4,714,286	7,464,286
15.04.2028	15.07.2028	0	5,357,143	0	2,500,000	7,857,143	60%	4,714,286	4,714,286	7,464,286
15.07.2028	15.10.2028	0	5,357,143	0	2,500,000	7,857,143	60%	4,714,286	4,714,286	7,464,286
15.10.2028	15.01.2029	1,071,429	4,285,714	0	2,500,000	6,785,714	60%	4,071,429	4,071,429	6,446,429
15.01.2029	15.04.2029	0	4,285,714	0	2,500,000	6,785,714	60%	4,071,429	4,071,429	6,446,429
15.04.2029	15.07.2029	0	4,285,714	0	2,500,000	6,785,714		0	0	0
15.07.2029	15.10.2029	0	4,285,714	0	2,500,000	6,785,714		0	0	0
15.10.2029	15.01.2030	1,071,429	3,214,286	0	2,500,000	5,714,286		0	0	0
15.01.2030	15.04.2030	0	3,214,286	0	2,500,000	5,714,286		0	0	0
15.04.2030	15.07.2030	0	3,214,286	0	2,500,000	5,714,286		0	0	0
15.07.2030	15.10.2030	0	3,214,286	0	2,500,000	5,714,286		0	0	0
15.10.2030	15.01.2031	1,071,429	2,142,857	0	2,500,000	4,642,857		0	0	0
15.01.2031	15.04.2031	0	2,142,857	0	2,500,000	4,642,857		0	0	0
15.04.2031	15.07.2031	0	2,142,857	0	2,500,000	4,642,857		0	0	0
15.07.2031	15.10.2031	0	2,142,857	0	2,500,000	4,642,857		0	0	0
15.10.2031	15.01.2032	1,071,429	1,071,429	0	2,500,000	3,571,429		0	0	0
15.01.2032	15.04.2032	0	1,071,429	0	2,500,000	3,571,429		0	0	0
15.04.2032	15.07.2032	0	1,071,429	0	2,500,000	3,571,429		0	0	0
15.07.2032	15.10.2032	0	1,071,429	0	2,500,000	3,571,429		0	0	0
15.10.2032	15.01.2033	1,071,429	0	2,500,000	0	0		0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	2,428
-------------	-------

**Banque
Populaire**

Economies totales

45,097

Taux/Prix sans marge bancaire	45,138
-------------------------------	--------

Prix avec marge bancaire standard *	93,692
-------------------------------------	--------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	48,554
---	--------

Prix final	48,595
------------	--------

Marge finale	3,457
--------------	-------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

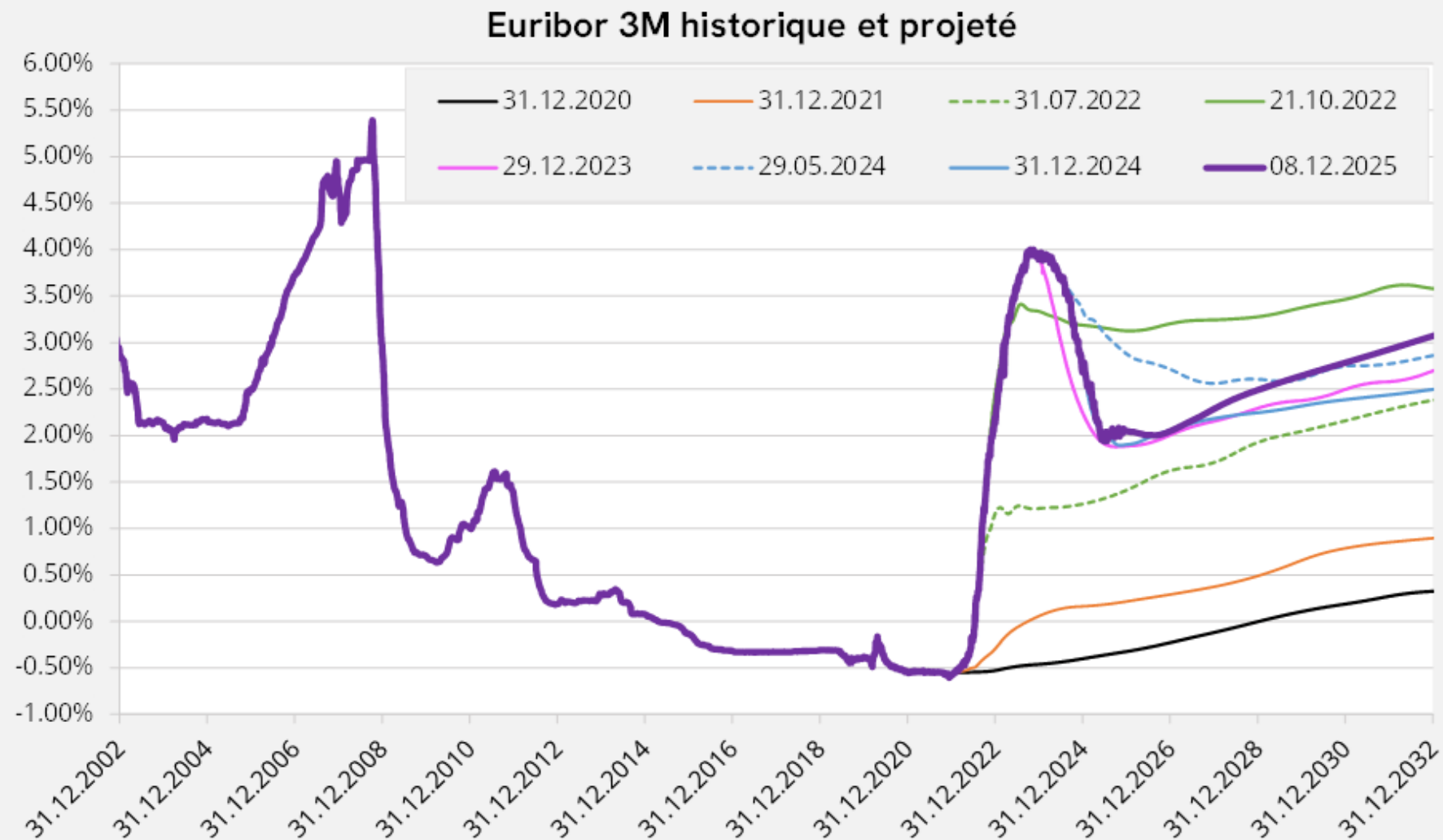


Bougies de Charroux

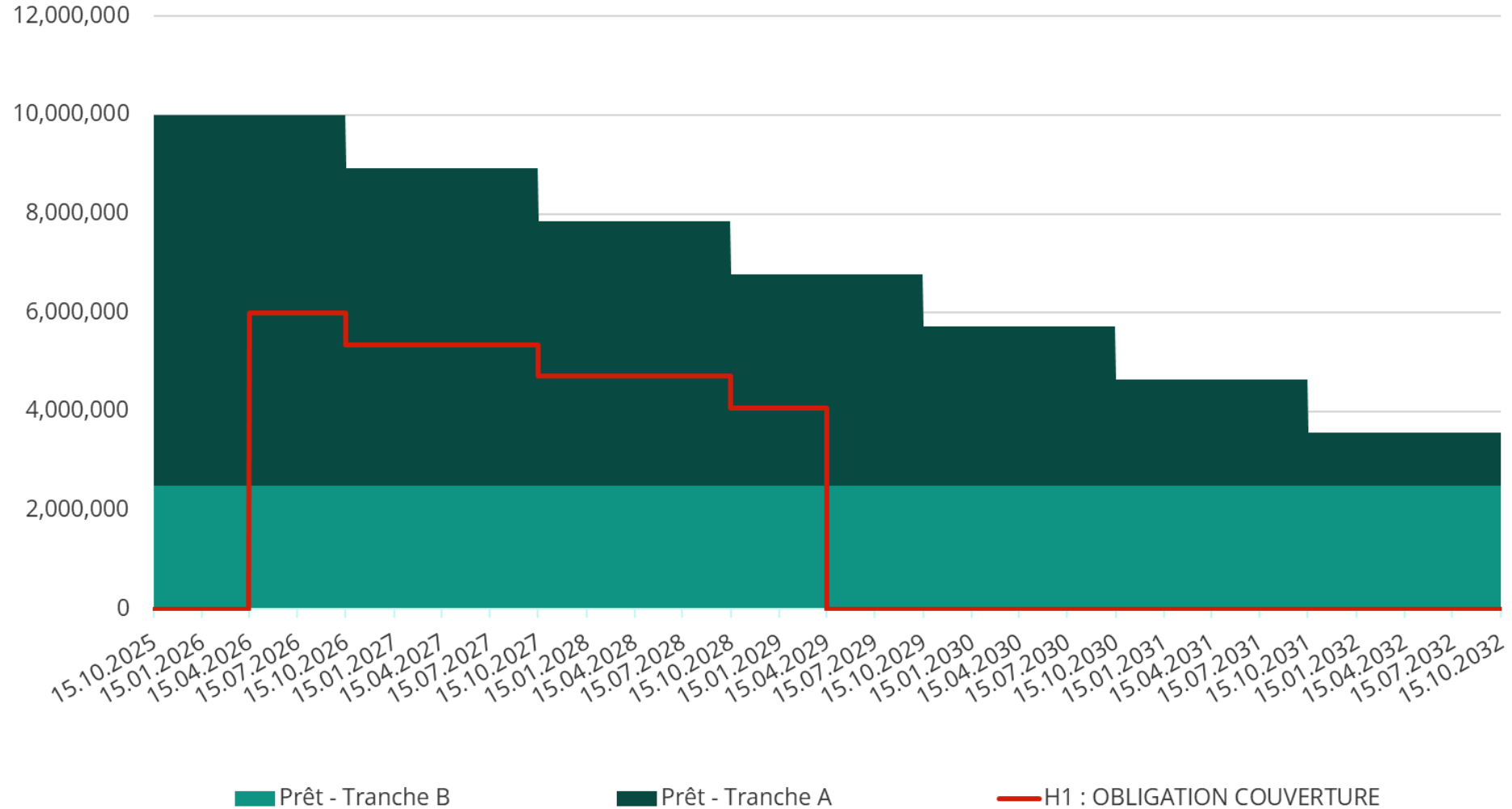
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (08/12/2023)



Cartographie des dettes



Financements :

Prêteurs : Banque Populaire, LCL, Société Générale.

Prêt de €10'000'000, tiré le 15/10/2025, composé de:

- **Tranche A :** €7'500'000, amortissements annuels linéaires, échéance le 15/10/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,30%.
- **Tranche B :** €2'500'000, amortissement in fine, échéance le 15/10/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,55%.

Obligation de couverture :

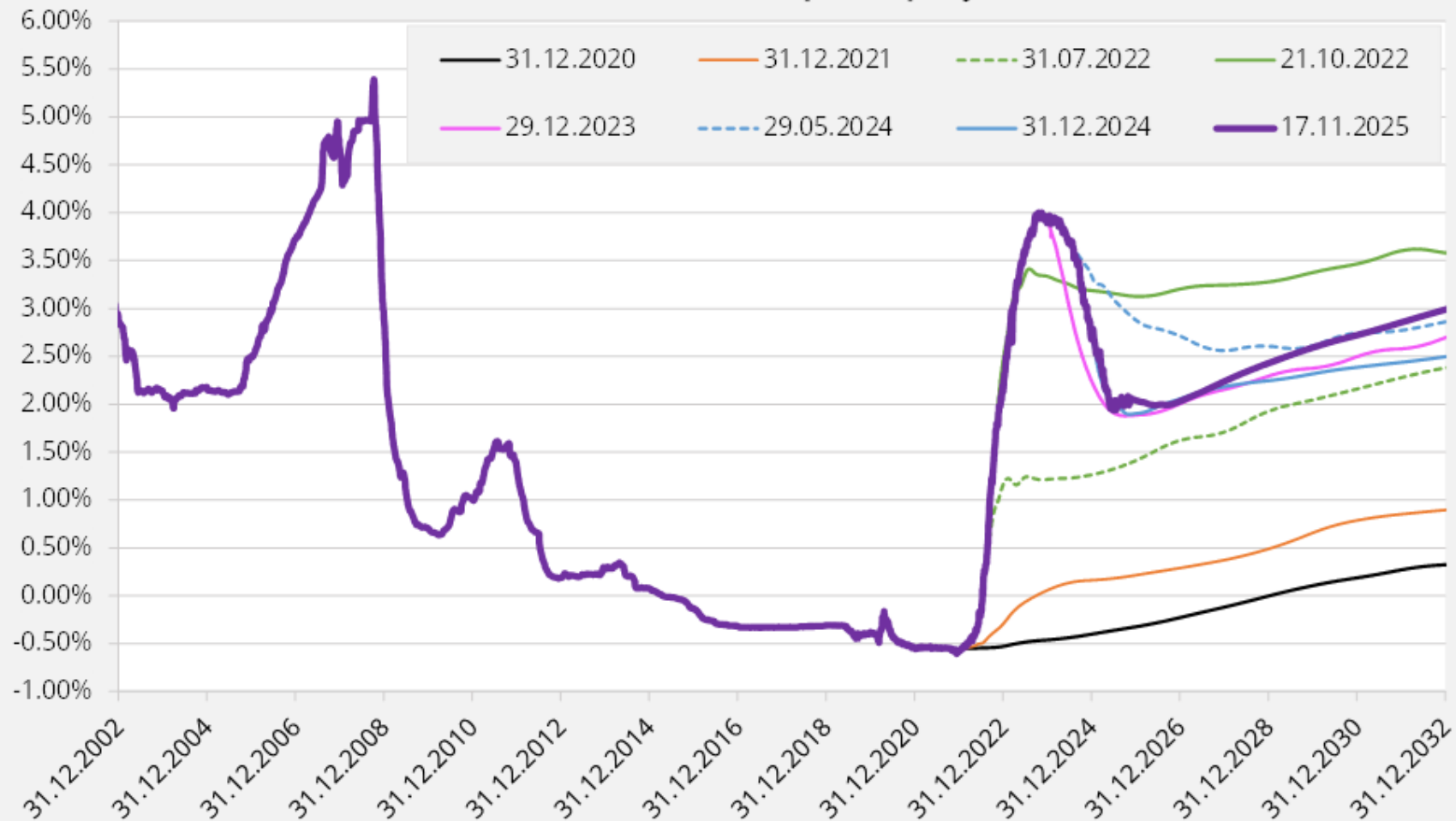
L'Emprunteur s'engage à conclure, **dans les six (6) mois suivant la Date de Signature**, avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, de telle sorte qu'il soit **protégé pendant une durée minimum de 3 ans** à compter de leur conclusion contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR 3 mois par rapport à sa valeur à la Date de Décaissement et portant sur un **notionnel minimum égal à 60% du montant de l'Encours du Prêt** à la date de conclusion des Contrats de Couverture (l'Emprunteur s'engageant à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou de ces Contrat(s) de Couverture dans les meilleurs délais suivants leur conclusion) → **15/04/2026**

Banques de couverture : Banque Populaire, LCL, Société Générale.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

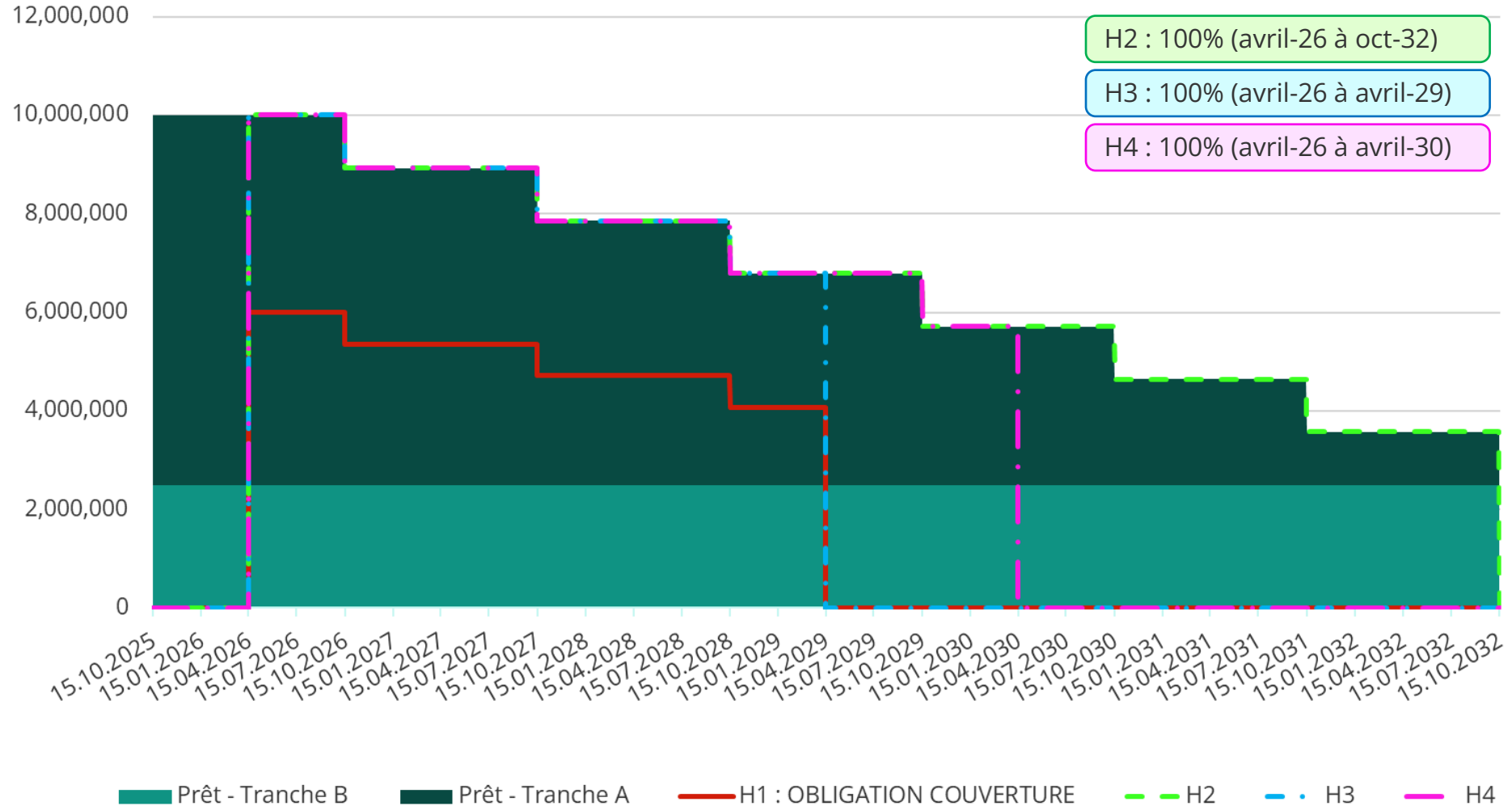


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

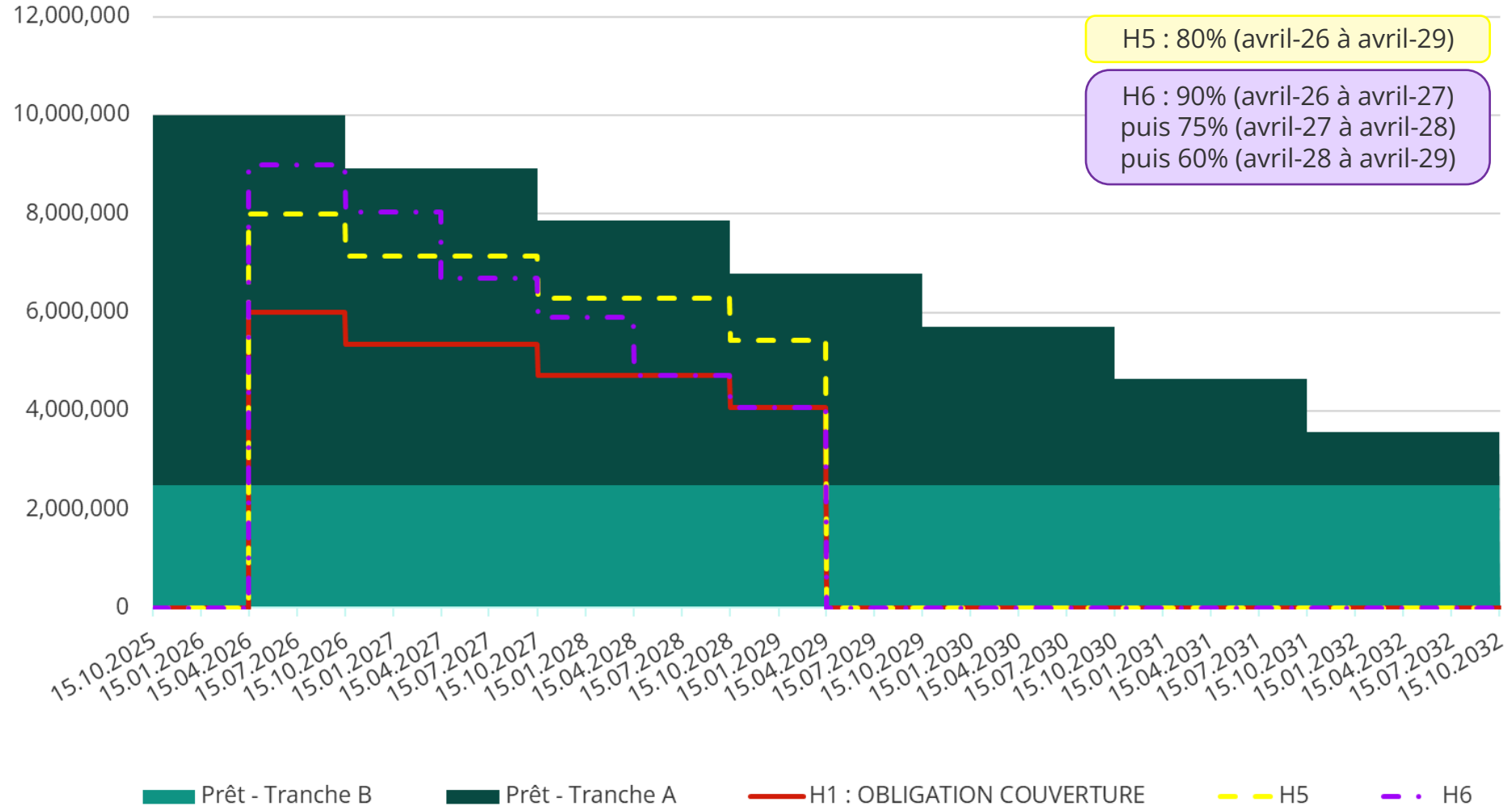
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	1,533	4,314	2,555	3,189	2,044	1,949
Swap sans Floor	2.25%	2.44%	2.25%	2.32%	2.25%	2.22%
Swap avec Floor	2.26%	2.46%	2.26%	2.33%	2.26%	2.23%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6.5 ans	3 ans	4 ans	3 ans	3 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	6,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	8,000,000	9,000,000
Début de période	15.04.2026	15.04.2026	15.04.2026	15.04.2026	15.04.2026	15.04.2026
Fin de période	15.04.2029	15.10.2032	15.04.2029	15.04.2030	15.04.2029	15.04.2029
Valeur 1bp en EUR	1,533	4,314	2,555	3,189	2,044	1,949

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.26%	2.46%	2.26%	2.33%	2.26%	2.23%
Taux financement Max	2.26%	2.46%	2.26%	2.33%	2.26%	2.23%

Cap 2% annualisé	0.43%	0.67%	0.43%	0.51%	0.43%	0.39%
Taux financement Max	2.43%	2.67%	2.43%	2.51%	2.43%	2.39%

Cap 2.5% annualisé	0.23%	0.43%	0.23%	0.30%	0.23%	0.21%
Taux financement Max	2.73%	2.93%	2.73%	2.80%	2.73%	2.71%

Cap 3% annualisé	0.16%	0.30%	0.16%	0.20%	0.16%	0.14%
Taux financement Max	3.16%	3.30%	3.16%	3.20%	3.16%	3.14%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	333,700	993,600	556,300	709,200	445,000	421,000
Cap 2%	63,100	270,300	105,200	156,800	84,100	74,400
Cap 2.5%	34,600	175,600	57,700	92,600	46,200	40,000
Cap 3%	23,300	122,400	38,900	62,500	31,100	27,300

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies:

H1 : 60% (avril-26 à avril-29).

H2 : 100% (avril-26 à oct-32).

H3 : 100% (avril-26 à avril-29).

H4 : 100% (avril-26 à avril-30).

H5 : 80% (avril-26 à avril-29).

H6 : 90% (avril-26 à avril-27)
puis 75% (avril-27 à avril-28)
puis 60% (avril-28 à avril-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de débouclement
13.04.2026	15.04.2026	15.07.2026	15.07.2026	9,000,000	4,663	-35,337
13.07.2026	15.07.2026	15.10.2026	15.10.2026	9,000,000	4,714	-30,622
13.10.2026	15.10.2026	15.01.2027	15.01.2027	8,035,714	4,209	-26,413
13.01.2027	15.01.2027	15.04.2027	15.04.2027	8,035,714	4,118	-22,295
13.04.2027	15.04.2027	15.07.2027	15.07.2027	6,696,429	3,470	-18,826
13.07.2027	15.07.2027	15.10.2027	15.10.2027	6,696,429	3,508	-15,318
13.10.2027	15.10.2027	17.01.2028	17.01.2028	5,892,857	3,154	-12,164
13.01.2028	17.01.2028	18.04.2028	18.04.2028	5,892,857	3,087	-9,077
12.04.2028	18.04.2028	17.07.2028	17.07.2028	4,714,286	2,416	-6,662
13.07.2028	17.07.2028	16.10.2028	16.10.2028	4,714,286	2,443	-4,219
12.10.2028	16.10.2028	15.01.2029	15.01.2029	4,071,429	2,110	-2,110
11.01.2029	15.01.2029	16.04.2029	16.04.2029	4,071,429	2,110	0

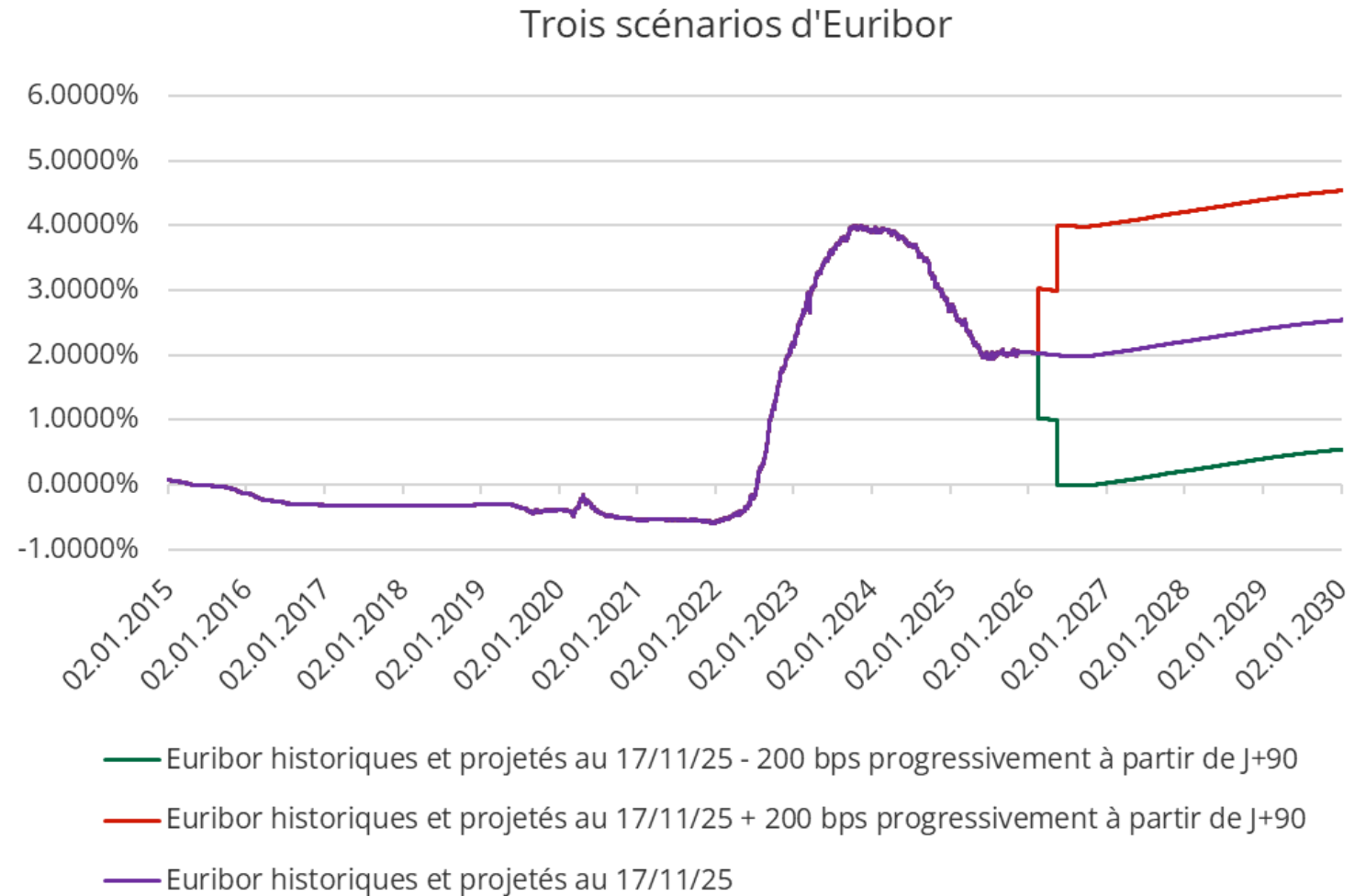
Prime lissée	0.21%
--------------	-------

Total à payer	40,000
---------------	--------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

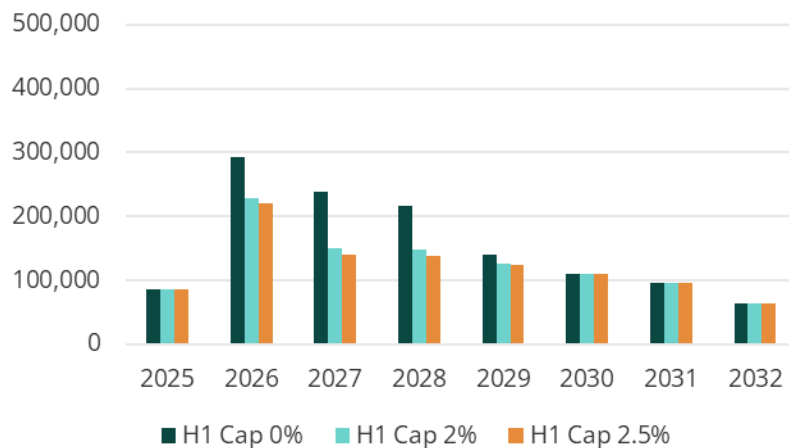
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **octobre 2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **1,30%** (Prêt – Tranche A), **1,55%** (Prêt – Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

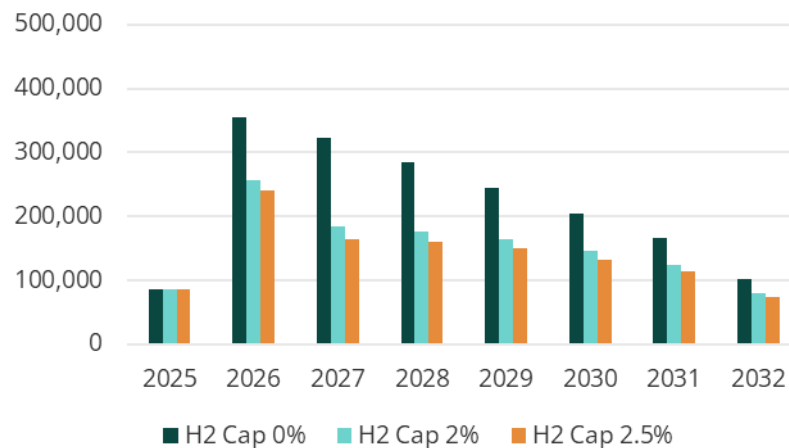


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

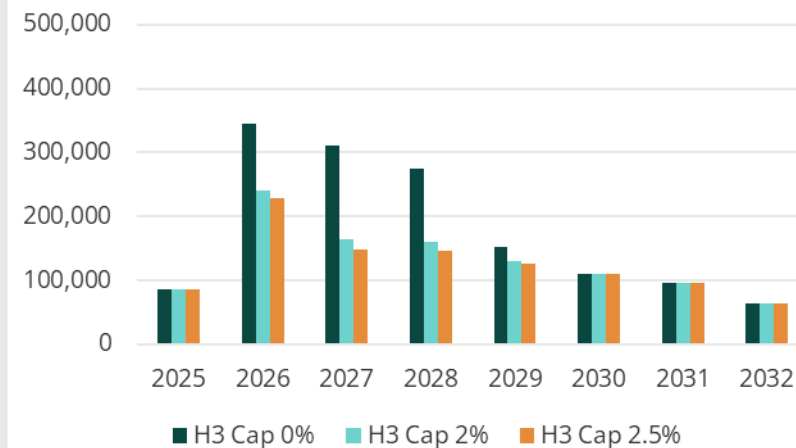
STRATEGIE H1



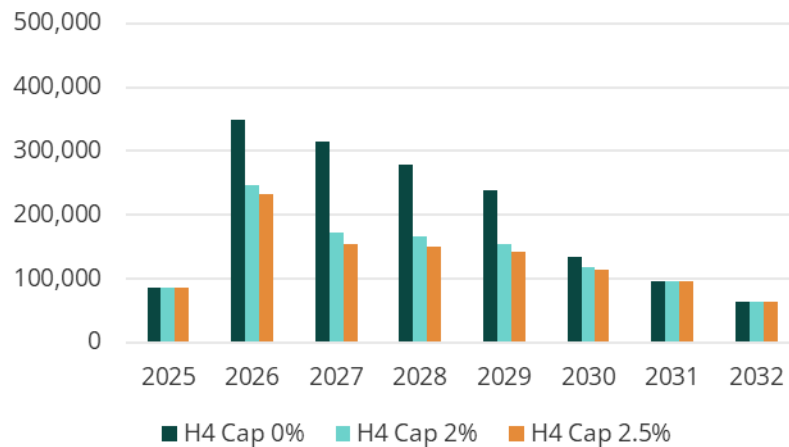
STRATEGIE H2



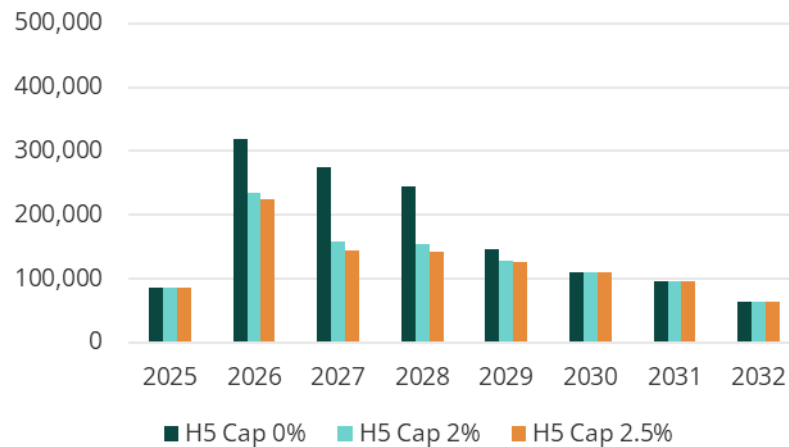
STRATEGIE H3



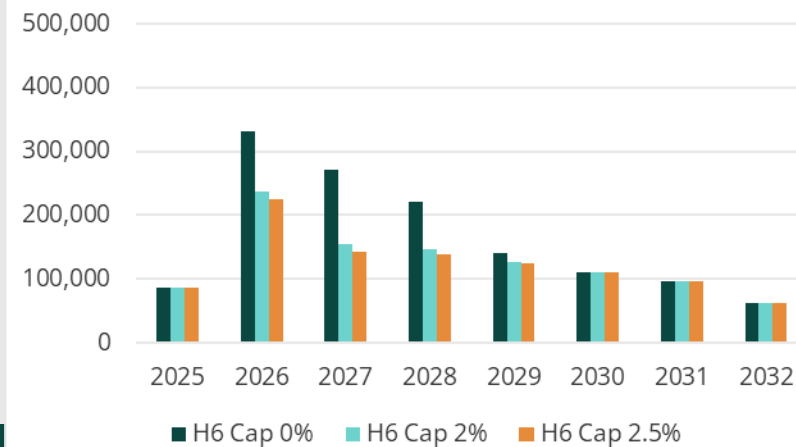
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

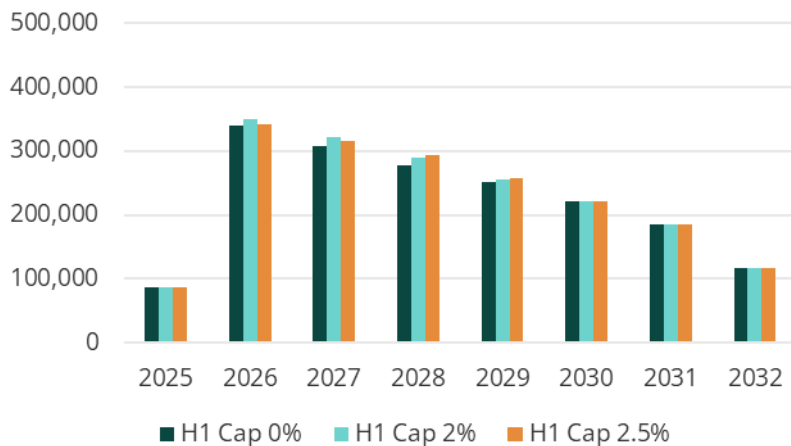


STRATEGIE H6

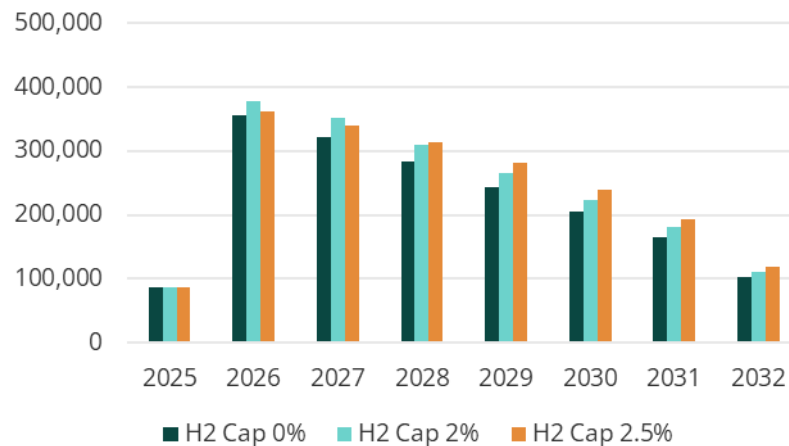


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

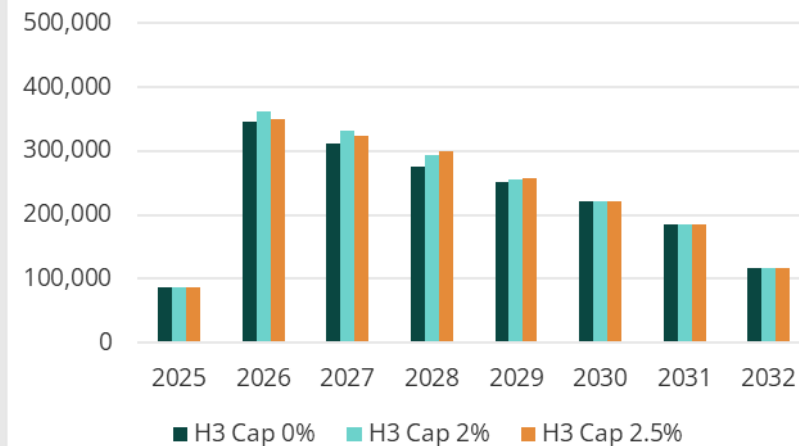
STRATEGIE H1



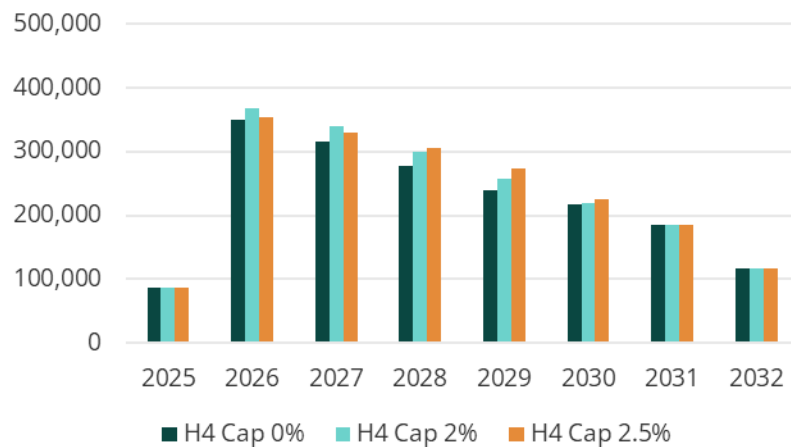
STRATEGIE H2



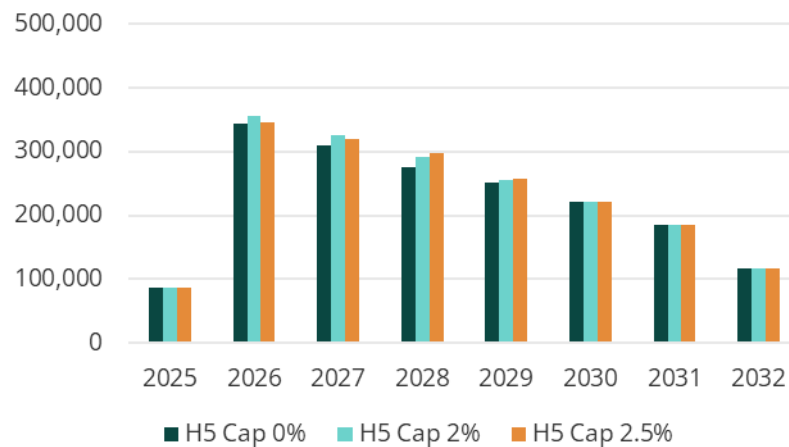
STRATEGIE H3



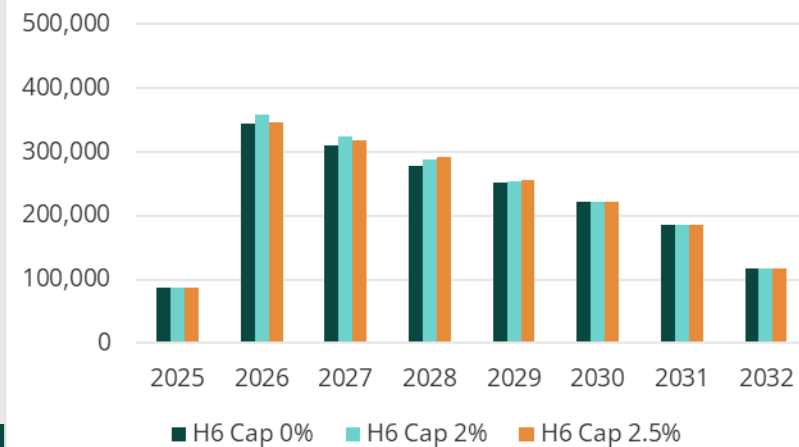
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

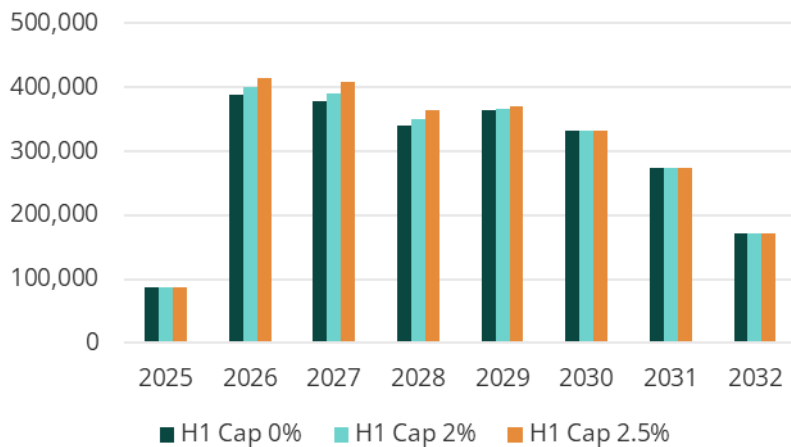


STRATEGIE H6

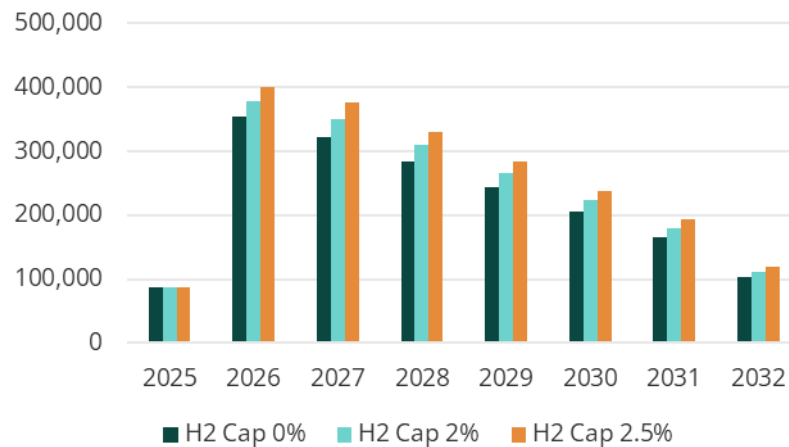


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

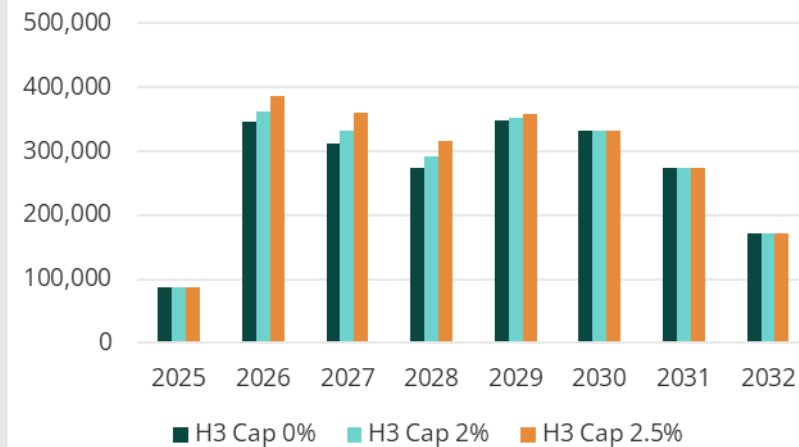
STRATEGIE H1



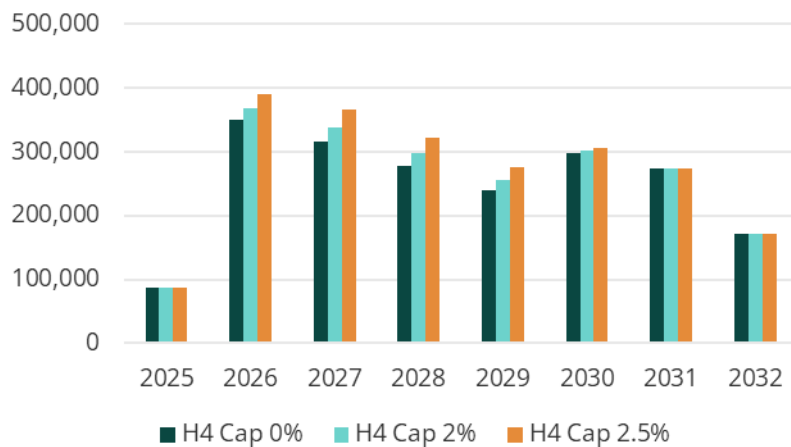
STRATEGIE H2



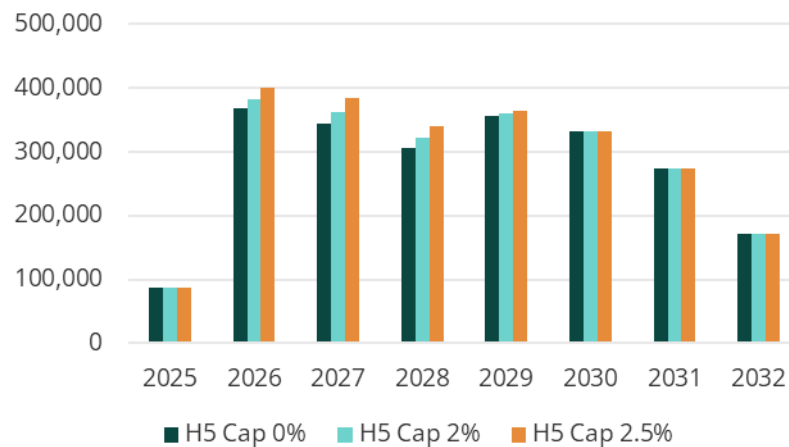
STRATEGIE H3



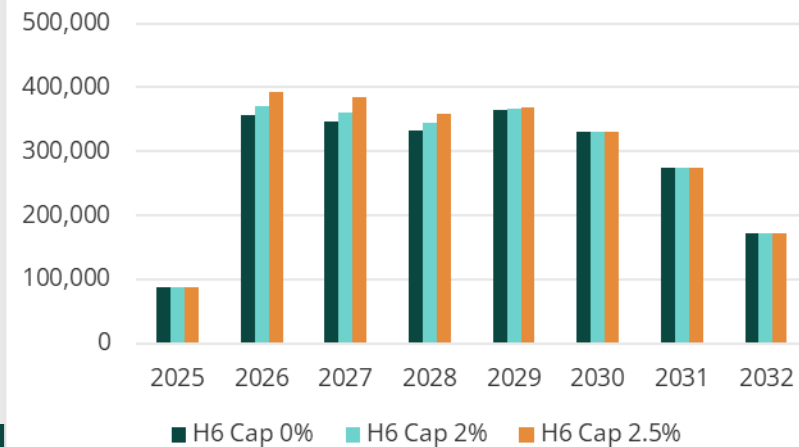
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

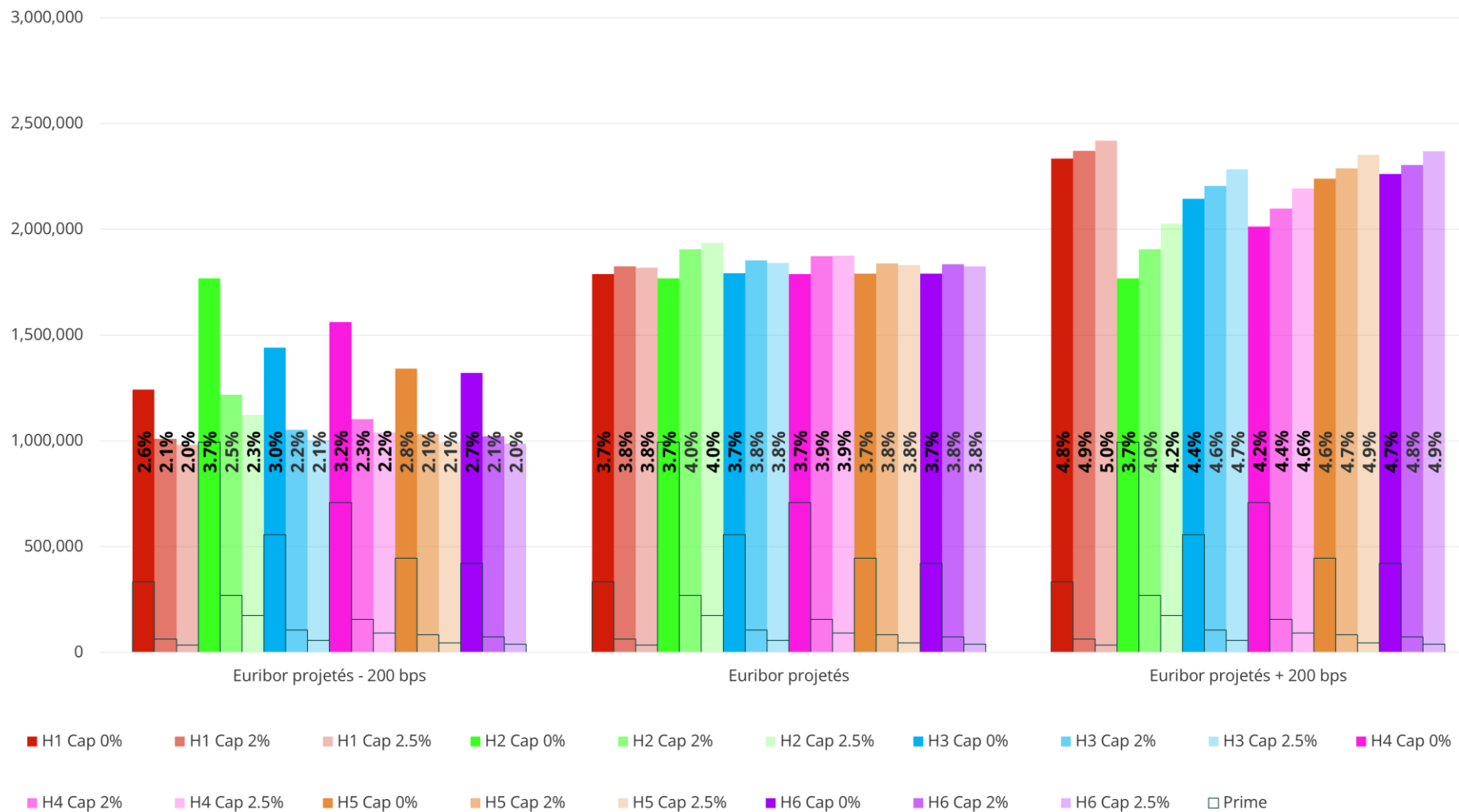


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	1,243,388	1,010,174	981,674	1,767,284	1,217,374	1,122,674	1,441,064	1,052,274	1,004,774
Euribor projetés	1,789,127	1,824,862	1,818,582	1,767,284	1,906,170	1,935,145	1,792,691	1,852,149	1,841,682
Euribor projetés + 200 bps	2,335,080	2,371,134	2,419,298	1,767,284	1,906,703	2,027,682	2,144,318	2,204,309	2,284,582

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	1,562,722	1,103,874	1,039,674	1,342,226	1,031,174	993,274	1,321,105	1,021,474	987,074
Euribor projetés	1,787,583	1,872,507	1,875,768	1,790,909	1,838,456	1,830,182	1,791,406	1,834,163	1,823,982
Euribor projetés + 200 bps	2,012,444	2,097,901	2,193,166	2,239,699	2,287,672	2,351,990	2,261,760	2,304,997	2,368,056

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt - Tranche A		Prêt - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVER- TURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD									
15.10.2025	15.01.2026	0	7,500,000	0	2,500,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0	0
15.01.2026	15.04.2026	0	7,500,000	0	2,500,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0	0
15.04.2026	15.07.2026	0	7,500,000	0	2,500,000	10,000,000	60%	6,000,000	6,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	8,000,000	9,000,000
15.07.2026	15.10.2026	0	7,500,000	0	2,500,000	10,000,000	60%	6,000,000	6,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	8,000,000	9,000,000
15.10.2026	15.01.2027	1,071,429	6,428,571	0	2,500,000	8,928,571	60%	5,357,143	5,357,143	8,928,571	8,928,571	8,928,571	7,142,857	8,035,714
15.01.2027	15.04.2027	0	6,428,571	0	2,500,000	8,928,571	60%	5,357,143	5,357,143	8,928,571	8,928,571	8,928,571	7,142,857	8,035,714
15.04.2027	15.07.2027	0	6,428,571	0	2,500,000	8,928,571	60%	5,357,143	5,357,143	8,928,571	8,928,571	8,928,571	7,142,857	6,696,429
15.07.2027	15.10.2027	0	6,428,571	0	2,500,000	8,928,571	60%	5,357,143	5,357,143	8,928,571	8,928,571	8,928,571	7,142,857	6,696,429
15.10.2027	15.01.2028	1,071,429	5,357,143	0	2,500,000	7,857,143	60%	4,714,286	4,714,286	7,857,143	7,857,143	7,857,143	6,285,714	5,892,857
15.01.2028	15.04.2028	0	5,357,143	0	2,500,000	7,857,143	60%	4,714,286	4,714,286	7,857,143	7,857,143	7,857,143	6,285,714	5,892,857
15.04.2028	15.07.2028	0	5,357,143	0	2,500,000	7,857,143	60%	4,714,286	4,714,286	7,857,143	7,857,143	7,857,143	6,285,714	4,714,286
15.07.2028	15.10.2028	0	5,357,143	0	2,500,000	7,857,143	60%	4,714,286	4,714,286	7,857,143	7,857,143	7,857,143	6,285,714	4,714,286
15.10.2028	15.01.2029	1,071,429	4,285,714	0	2,500,000	6,785,714	60%	4,071,429	4,071,429	6,785,714	6,785,714	6,785,714	5,428,571	4,071,429
15.01.2029	15.04.2029	0	4,285,714	0	2,500,000	6,785,714	60%	4,071,429	4,071,429	6,785,714	6,785,714	6,785,714	5,428,571	4,071,429
15.04.2029	15.07.2029	0	4,285,714	0	2,500,000	6,785,714		0	0	6,785,714	0	6,785,714	0	0
15.07.2029	15.10.2029	0	4,285,714	0	2,500,000	6,785,714		0	0	6,785,714	0	6,785,714	0	0
15.10.2029	15.01.2030	1,071,429	3,214,286	0	2,500,000	5,714,286		0	0	5,714,286	0	5,714,286	0	0
15.01.2030	15.04.2030	0	3,214,286	0	2,500,000	5,714,286		0	0	5,714,286	0	5,714,286	0	0
15.04.2030	15.07.2030	0	3,214,286	0	2,500,000	5,714,286		0	0	5,714,286	0	0	0	0
15.07.2030	15.10.2030	0	3,214,286	0	2,500,000	5,714,286		0	0	5,714,286	0	0	0	0
15.10.2030	15.01.2031	1,071,429	2,142,857	0	2,500,000	4,642,857		0	0	4,642,857	0	0	0	0
15.01.2031	15.04.2031	0	2,142,857	0	2,500,000	4,642,857		0	0	4,642,857	0	0	0	0
15.04.2031	15.07.2031	0	2,142,857	0	2,500,000	4,642,857		0	0	4,642,857	0	0	0	0
15.07.2031	15.10.2031	0	2,142,857	0	2,500,000	4,642,857		0	0	4,642,857	0	0	0	0
15.10.2031	15.01.2032	1,071,429	1,071,429	0	2,500,000	3,571,429		0	0	3,571,429	0	0	0	0
15.01.2032	15.04.2032	0	1,071,429	0	2,500,000	3,571,429		0	0	3,571,429	0	0	0	0
15.04.2032	15.07.2032	0	1,071,429	0	2,500,000	3,571,429		0	0	3,571,429	0	0	0	0
15.07.2032	15.10.2032	0	1,071,429	0	2,500,000	3,571,429		0	0	3,571,429	0	0	0	0
15.10.2032	15.01.2033	1,071,429	0	2,500,000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Clauses contractuelles

Contrat

CONTRAT DE PRET

Du 15/10/2025

entre

GROUPE L'ATELIER
(l'Emprunteur),

**BANQUE POPULAIRE
CREDIT LYONNAIS**
et
SOCIETE GENERALE
(les Banques)

et

SOCIETE GENERALE
(l'Agent)

Clauses contractuelles

Financement

Date de Signature désigne la date de signature du Contrat, soit le 15/10/2025.

Prêt désigne le prêt d'un montant en principal de dix millions d'euros (EUR 10 000 000,00), divisé en deux Tranches, la Tranche A et la Tranche B, mis à disposition de l'Emprunteur dans les conditions prévues par le Contrat, au moyen d'un Décaissement unique.

Tranche A désigne la fraction du Prêt amortissable d'un montant en principal de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7 500 000,00), mise à disposition de l'Emprunteur dans les conditions prévues par le Contrat.

Tranche B désigne la fraction du Prêt remboursable *in fine* d'un montant maximum en principal de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2 500 000,00), mise à disposition de l'Emprunteur dans les conditions prévues par le Contrat.

Clauses contractuelles

Remboursement

Date de Remboursement Final désigne la date à laquelle toutes les sommes dues par l'Emprunteur au titre du Prêt doivent être intégralement payées et/ou remboursées.

La Date de Remboursement Final de la Tranche A est le 15/10/2032.

La Date de Remboursement Final de la Tranche B est le 15/10/2032.

7.1.1. Remboursement normal de la Tranche A

L'Emprunteur remboursera la Tranche A du Prêt en principal selon les modalités suivantes :

Date d'Echéance	Montant à rembourser	Encours Tranche A
15/10/2026	1 071 428,57 EUR	6 428 571,43 EUR
15/10/2027	1 071 428,57 EUR	5 357 142,86 EUR
15/10/2028	1 071 428,57 EUR	4 285 714,29 EUR
15/10/2029	1 071 428,57 EUR	3 214 285,72 EUR
15/10/2030	1 071 428,57 EUR	2 142 857,15 EUR
15/10/2031	1 071 428,57 EUR	1 071 428,58 EUR
15/10/2032	1 071 428,58 EUR	0,00 EUR

Au cas où une Date d'Echéance ne correspondrait pas à un Jour Ouvré, elle sera reportée au premier Jour Ouvré suivant, sauf s'il en résulte un report du paiement au mois civil suivant, auquel cas le paiement devra être effectué le dernier Jour Ouvré précédant la date d'exigibilité initialement prévue.

La Tranche A du Prêt devra être intégralement remboursée à la Date de Remboursement Final de la Tranche A.

7.1.2. Remboursement normal de la Tranche B

L'Emprunteur remboursera la Tranche B du Prêt en principal à la Date de Remboursement Final de la Tranche B.

Clauses contractuelles

Intérêts

EURIBOR

désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêt, le taux interbancaire offert en euros, exprimé sous forme de taux annuel sur la base d'une année de 360 jours, administré par l'Institut Européen des Marchés Monétaires et publié aux environs de 11 heures, heure de Bruxelles, sur l'écran Thomson Reuters page EURIBOR01 (ou toute page qui s'y substituerait), deux (2) Jours TARGET avant le premier jour de la Période d'Intérêts considérée, auxquels des dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro pour une durée égale à celle de la Période d'Intérêt considérée.

Dans le cas où ledit taux ne serait pas diffusé sur l'écran Thomson Reuters pour la Période d'Intérêt considérée, il lui sera substitué un taux calculé par chacune des Banques en relation avec sa Participation, égal à la moyenne arithmétique (arrondie s'il y a lieu au seizième de pour cent supérieur, 1/16 %) des taux annuels cotés à la demande des Banques par les Banques de Référence vers 11 h 00 (heure de Bruxelles) deux (2) Jours TARGET avant le premier jour de la Période d'Intérêt considérée, auquel des dépôts en Euros sont offerts par les Banques de Référence à des banques de

premier rang sur le marché interbancaire européen pour la même durée que celle de la Période d'Intérêt considérée, étant précisé que dans le cas où une Banque de Référence ne coterait pas de taux à la demande des Banques, ledit taux sera déterminé par chacune des Banques en relation avec sa Participation dans les conditions prévues par le présent paragraphe sur la base des taux cotés par les autres Banques de Référence ; si aucune Banque de Référence ne cote de taux à la demande des Banques, ou si une seule Banque de Référence le fait, le taux d'intérêt à prendre en considération pour la Période d'Intérêt considérée sera déterminé en application des stipulations de l'Article 14.6.

14.7.1.4 Autres événements affectant l'Indice

En cas de non-publication de l'Indice pendant une période consécutive de cinq (5) Jours Ouvrés au plus, la dernière valeur connue de l'Indice sera applicable à la Période d'Intérêt en cause.

En cas de disparition d'une maturité d'Indice, la maturité supérieure existante dudit Indice s'appliquera de plein droit ou, en l'absence de maturité supérieure, la maturité inférieure.

Lorsque la valeur de l'Indice est négative, l'Indice est réputé égal à zéro.

En cas de substitution d'indice avec un ajustement financier réalisé conformément à la procédure décrite ci-dessus, lorsque la valeur de l'Indice Ajusté est négative, l'Indice Ajusté est réputé égal à zéro.



Clauses contractuelles

Intérêts

6.1.1 Taux d'intérêt applicable à l'Encours de la Tranche A

La Tranche A portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR de la Période d'Intérêt considérée et de la Marge Tranche A.

De ce fait, au début de chaque Période d'Intérêts, c'est-à-dire à la Date de Décaissement pour la première Période d'Intérêts, puis le premier jour de chacune des Périodes d'Intérêts suivantes, chacune des Banques pour sa Participation constatera le niveau de l'EURIBOR publié deux (2) Jours TARGET avant le début de chaque Période d'Intérêts. Ce taux sera retenu pour définir le taux de la Période d'Intérêts considérée.

Les intérêts seront calculés sur l'Encours de la Tranche A au début de chaque Période d'Intérêts, en retenant le nombre de jours exact (du premier jour inclus au dernier jour exclu) de la Période d'Intérêts en cause rapporté à 360 jours.

Les intérêts seront perçus à la Date de Paiement d'Intérêts relative à chaque Période d'Intérêts considérée.

Au cas où ladite Date de Paiement d'Intérêts ne correspondrait pas à un Jour Ouvré, elle sera reportée au premier Jour Ouvré suivant, sauf s'il en résulte un report du paiement au mois civil suivant, auquel cas le paiement devra être effectué le dernier Jour Ouvré précédant la date d'exigibilité initialement prévue et l'Agent ou chacune des Banques modifiera en conséquence le calcul des intérêts concernés.

Toute Période d'Intérêts sera d'une durée de 3 mois, étant entendu que :

- a) chaque Période d'Intérêts commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour ; et
- b) si une Période d'Intérêts est étendue ou raccourcie en application des stipulations ci-dessus, la Période d'Intérêts suivante se terminera le jour auquel elle se serait terminée si la Période d'Intérêts précédente n'avait pas été étendue ou raccourcie.

6.1.2 Taux d'intérêt applicable à l'Encours de la Tranche B

La Tranche B portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR de la Période d'Intérêt considérée et de la Marge Tranche B.

De ce fait, au début de chaque Période d'Intérêts, c'est-à-dire à la Date de Décaissement pour la première Période d'Intérêts, puis le premier jour de chacune des Périodes d'Intérêts suivantes, chacune des Banques pour sa Participation constatera le niveau de l'EURIBOR publié deux (2) Jours TARGET avant le début de chaque Période d'Intérêts. Ce taux sera retenu pour définir le taux de la Période d'Intérêts considérée."

Les intérêts seront calculés sur l'Encours de la Tranche B au début de chaque Période d'Intérêts, en retenant le nombre de jours exact (du premier jour inclus au dernier jour exclu) de la Période d'Intérêts en cause rapporté à 360 jours.

Les intérêts seront perçus à la Date de Paiement d'Intérêts relative à chaque Période d'Intérêts considérée.

Au cas où ladite Date de Paiement d'Intérêts ne correspondrait pas à un Jour Ouvré, elle sera reportée au premier Jour Ouvré suivant, sauf s'il en résulte un report du paiement au mois civil suivant, auquel cas le paiement devra être effectué le dernier Jour Ouvré précédant la date d'exigibilité initialement prévue et l'Agent ou chacune des Banques modifiera en conséquence le calcul des intérêts concernés.

Toute Période d'Intérêts sera d'une durée de 3 mois, étant entendu que :

- a) chaque Période d'Intérêts commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour ; et
- b) si une Période d'Intérêts est étendue ou raccourcie en application des stipulations ci-dessus, la Période d'Intérêts suivante se terminera le jour auquel elle se serait terminée si la Période d'Intérêts précédente n'avait pas été étendue ou raccourcie.

Clauses contractuelles

Intérêts

Marge	<u>désigne</u> selon le cas, la Marge Tranche A ou la Marge Tranche B.
Marge Tranche A	<u>désigne</u> le taux, exprimé en taux annuel, qui s'ajoute à l'EURIBOR, pour le calcul des intérêts au titre de la Tranche A du Prêt, à savoir 1,30% l'an.
Marge Tranche B	<u>désigne</u> le taux, exprimé en taux annuel, qui s'ajoute à l'EURIBOR, pour le calcul des intérêts au titre de la Tranche B du Prêt, à savoir 1,55% <u>l'an</u> .

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Banque(s) de Couverture désigne tout établissement de crédit ou institution financière de premier rang avec lequel ou laquelle seront conclus un ou des Contrat(s) de Couverture, étant précisé que (i) cet établissement de crédit ou institution financière devra avoir la qualité de Banque au moment de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture et (ii) si une Banque de Couverture cesse d'être Banque, elle conservera néanmoins sa qualité de Banque de Couverture.

Contrat(s) de Couverture désigne le ou les contrat(s) de couverture de risque de variation de taux d'intérêt applicables au Prêt à conclure par l'Emprunteur avec la ou les Banque(s) de Couverture selon les modalités visées à l'Article 9.3.

- d) L'Emprunteur s'engage à conclure, dans les six (6) mois suivant la Date de Signature, avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, de telle sorte qu'il soit protégé pendant une durée minimum de 3 ans à compter de leur conclusion contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR 3 mois par rapport à sa valeur à la Date de Décaissement et portant sur un notionnel minimum égal à 60% du

montant de l'Encours du Prêt à la date de conclusion des Contrats de Couverture (l'Emprunteur s'engageant à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou de ces Contrat(s) de Couverture dans les meilleurs délais suivants leur conclusion),

Il est précisé que le Contrat et le(s) Contrat(s) de Couverture seront des contrats distincts et la résiliation du (des) Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du(des)dit(s) Contrat(s) de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'une soulte de résiliation en faveur, selon le cas, d'une(des) Banque(s) de Couverture ou de l'Emprunteur.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

- k) (x) L'Emprunteur ou un autre membre du Groupe n'effectue pas à bonne date le paiement de toute somme exigible au titre de tout endettement financier (autre que le Prêt) ou (y) un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination) au titre de tout acte ou contrat relatif à un endettement financier souscrit par l'Emprunteur ou un autre membre du Groupe survient ou (z) l'Emprunteur ou un autre membre du Groupe n'effectue pas à bonne date le paiement de toute somme au titre de toute dette exigible (autre qu'un endettement financier) quelque soit sa nature.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

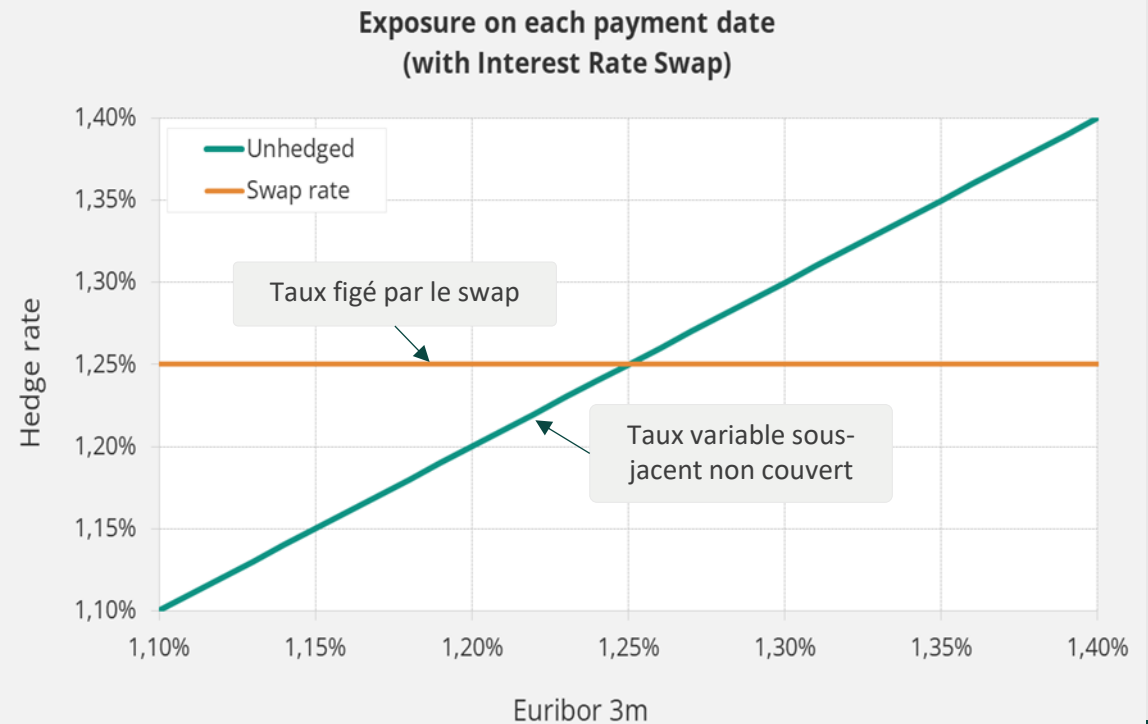
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

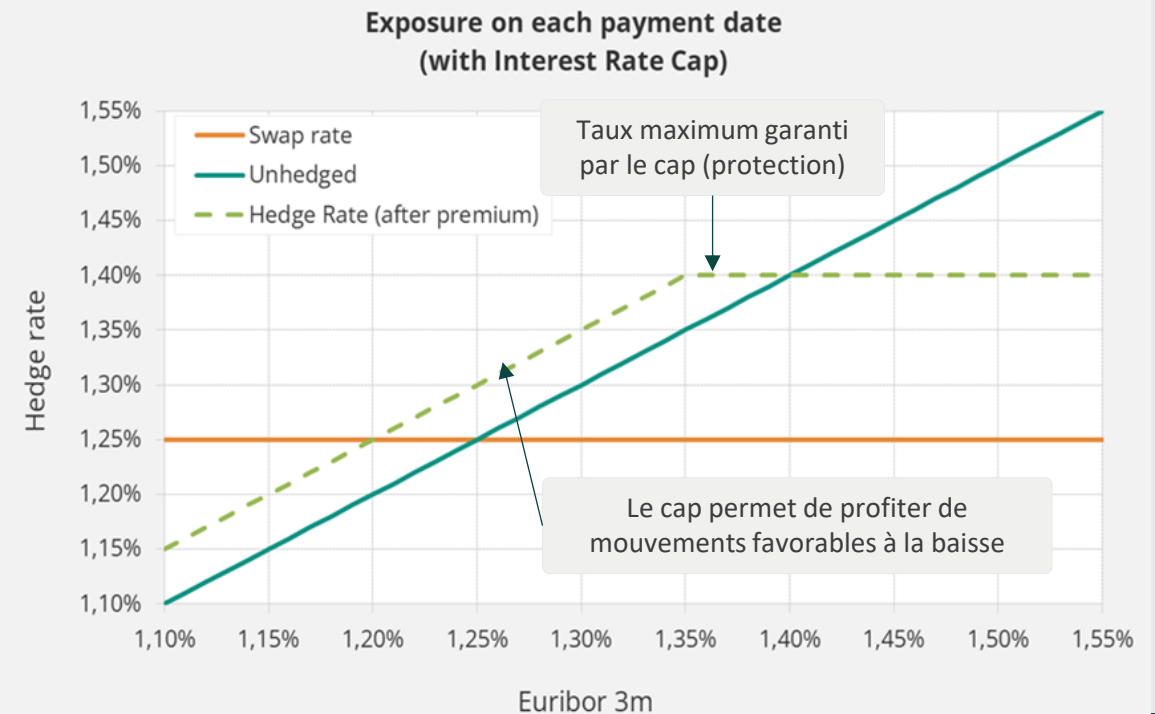
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

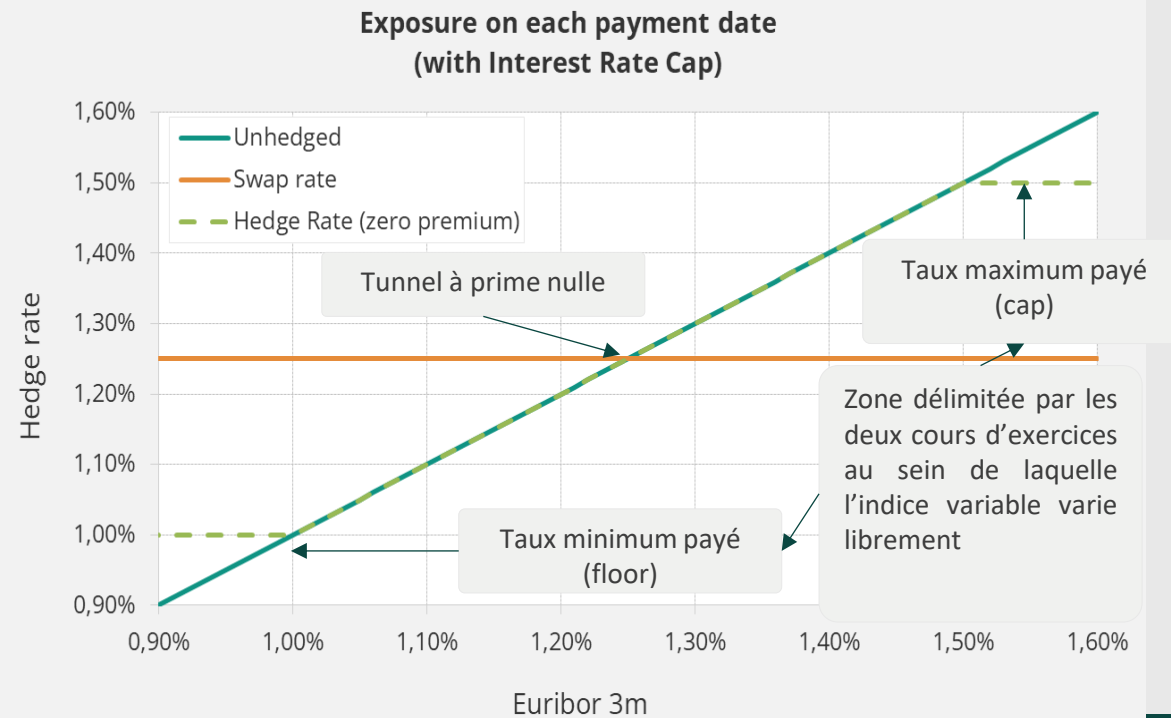
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déblocement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

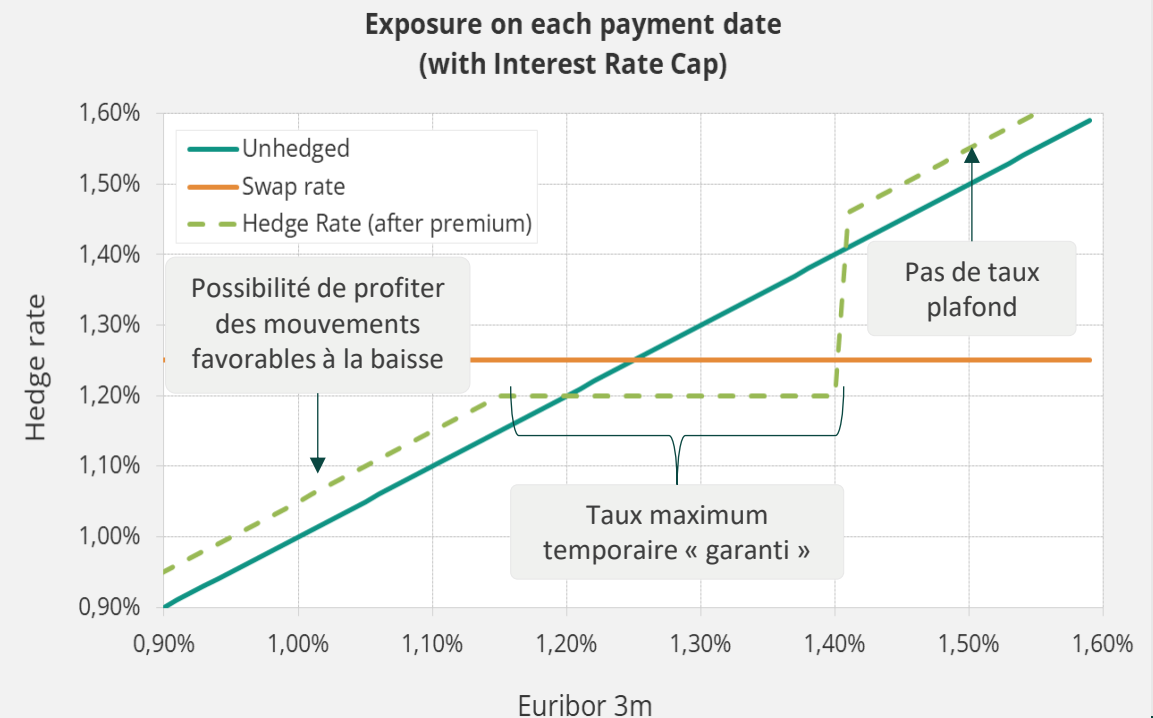
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

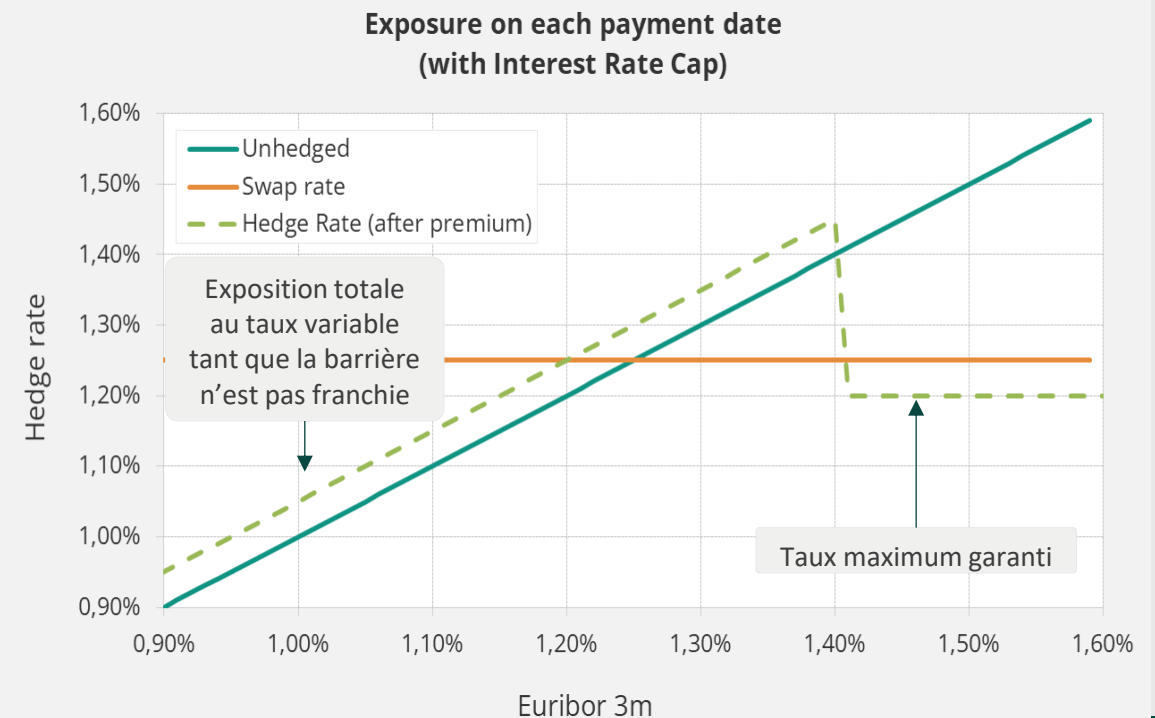
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

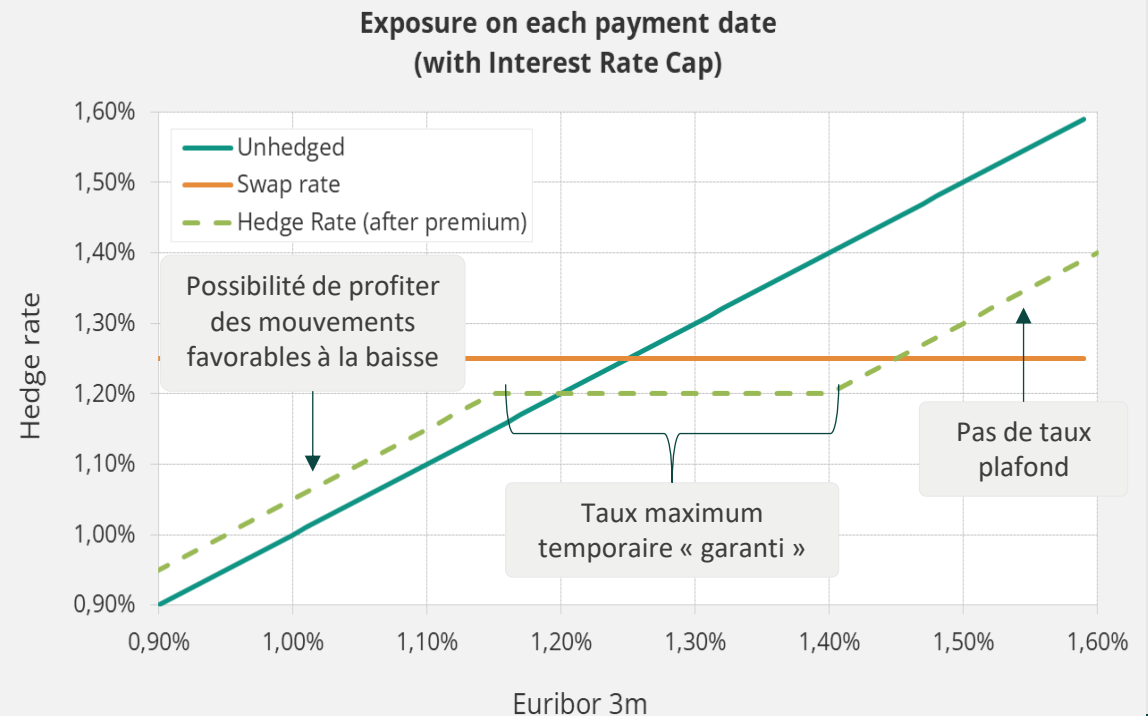
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.



Bougies de Charroux